

Nombre de membres :

En exercice :	27
Présents :	24
Votants :	27
Quorum :	14

**OBJET : Désignation des représentants
pour la Commission Communale Des
Impôts Directs Locaux**

L'an deux mille vingt-six, le trente avril à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de PANNAUD Eric, le Maire.

Présents : PANNAUD Eric, maire ; FOURRÉ Jean-Luc, DAVID Claudia, CANUS Daniel, LA ROSA Déborah, BERTOT Jacques, BONNIN Marylène, SIAUDEAU Michel, adjoints ; CLÉMENT Anne-Gaëlle, CARTON Jean-Pierre, conseillers délégués ; BOTON Monique, FAVEREAU Laurent, DUQUESNE Laurent, WATTEBLED Stéphane, MEGE Jennifer, JEAN Ludivine, ANTONICELLI Thomas, DIENON Grégory, GOINEAU Sophie, GUERIN Florian, BARON Arnaud, GAUDIN Julie, LABROUSSE Marie, GONCALVES Charlotte, conseillers municipaux.

Excusés ayant donné pouvoir : FOURNALES Sandrine pouvoir à GUERIN Florian, MORAUD Laurent pouvoir à WATTEBLED Stéphane, PINTO DE MATOS Maud pouvoir à GOINEAU Sophie.

Secrétaire de séance : CARTON Jean-Pierre.

A la suite des élections municipales, il est nécessaire de procéder, à la constitution d'une nouvelle commission communale des Impôts Directs Locaux. Cette commission, outre le Maire -ou l'adjoint délégué- qui en assure la présidence, comprend huit commissaires titulaires ainsi que huit commissaires suppléants désignés par le Directeur des Services Fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

Conditions à remplir :

Etre de nationalité française ou ressortissant de l'un état membre de l'Union européenne, avoir au moins 25 ans, jouir de ses droits civils, être inscrit à l'un des rôles des impôts directs locaux de la commune, être familiarisé avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la liste de présentation, ci jointe, qui comporte seize noms pour les commissaires titulaires et seize noms pour les commissaires suppléants.

Fait et délibéré en mairie, les jours et heures, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Maire

Eric PANNAUD

Le secrétaire de Séance

Jean-Pierre CARTON

